



Déshéritage parents/enfants

Par **ACCA**, le **14/12/2009** à **16:12**

Bonjour,

Je voudrais me faire déshériter de ma mère (toujours vivante). Est ce légal? Quelle est la procédure à entreprendre et combien cela coûte t-il?
Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement

Par **fif64**, le **15/12/2009** à **17:16**

Vous ne pouvez renoncer à une succession avant que celle-ci soit ouverte.

En tant qu'enfants, vous avez une réserve héréditaire imposée par la loi. C'est à dire une part dont vos parents ne peuvent vous déshériter.

La solution qui pourrait être entrevue, serait de faire un acte de "renonciation anticipée à l'action en réduction", cad un acte par lequel vous déclarer renoncer à l'action qui vous permet de faire valoir cette réserve dans le cas où celle-ci serait entamée par une donation ou un testament à 1/3.

Ensuite, votre mère devra faire un testament pour vous déshériter.